



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 10 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 10 février, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINTE-CROIX, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du mercredi 5 février, sous la présidence de Monsieur Michel LEVRAT, Maire.

Présents :

Mesdames BERTHIER-CASSET, BOUCHARD, CHOUTEAU, GENEVOIS-MEITRE, GONIN, OBADIA  
Messieurs CURTAT, HAUTAPLAIN, LEVRAT, MARTIN, MEANT, RABATEL.

Absents : Monsieur DIDIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel LEVRAT  
Monsieur DONGUY, ayant donné pouvoir à Madame Sylvie OBADIA.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination du secrétaire de séance. Madame Sylvie GENEVOIS-MEITRE a été désignée à l'unanimité pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

La feuille d'émargement signée par l'ensemble des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

### **1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2024**

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 12 décembre 2024, ce qu'ils acceptent à l'unanimité.

### **2- NOUVEAUX REPRENEURS POUR LE RESTAURANT**

La dernière semaine de janvier, Monsieur et Madame SOILLY ont informé Monsieur le Maire de leur renoncement à leur projet de reprise du restaurant du bas du village.

**La Bicyclette Bleue** (Joyeux) dont le dossier était arrivé en deuxième position dans le choix des conseillers municipaux a été recontactée. Ses gérants ont été reçus en mairie lundi 3 février et ils ont confirmé leur volonté de reprendre ce restaurant.

Ils souhaitaient ouvrir l'établissement le 1<sup>er</sup> mars prochain, mais nous sommes toujours en attente du nouveau moteur de la chambre froide, de la hotte (cuisine) et de la réfection d'une partie du carrelage. **L'ouverture est donc envisagée pour le 1<sup>er</sup> avril 2025.**

Le bar-restaurant sera **ouvert du mercredi midi au dimanche soir inclus.**

L'ensemble des membres du Conseil Municipal valide la mise en gérance du restaurant du bas du village aux gérants de la Bicyclette Bleue.

### **3- PAIEMENT DE LA LICENCE IV**

Pour rappel, le restaurant du bas du village ne détient plus de licence IV.

Monsieur MARTEL, qui en possède deux, avait proposé d'en vendre une à la municipalité, pour la somme de 5 000 €. Les accords de la commune de Beynost et de la Préfecture ont enfin été obtenus.

Le règlement s'effectuera par le biais des RAR (reste à réaliser).

### **4- AUTORISATION D'OUVERTURE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

**Cette délibération annule et remplace la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2024 n° 2024 - 35**

Le Maire informe l'assemblée,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1612-1,

Vu le budget primitif 2024,

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart de crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit mentionner le montant et l'affectation des crédits.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider, et mandater sur 2025 les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024 comme suit :

<b>Budget principal Sainte-Croix</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant de l'inscription BP 2024</b>	<b>Ouverture anticipée des crédits BP 2025</b>	<b>Affectation</b>
13				
	13251	3 000,00	0,00	
Total : 13		3 000,00	0,00	
20				
	202	15 000,00	0,00	
	203	0	0,00	
	2051	0	0,00	
Total : 20		15 000,00	0,00	
204				
	2041511	450	0,00	
Total : 204		450	0,00	

21				
	2135	319 603,60	79 900,90	Travaux local commercial + appartement au-dessus du local
	2152	12 577,00	0,00	
	2158	12 000,00	3 000,00	Achat de petits matériels
	2181	2 000,00	0,00	
	2183	3 000,00	0,00	
	2188	120 251,28	0,00	
Total : 21		469 431,88	82 900,90	
23				
	231	5 000,00	0,00	
Total : 23		5 000,00	0,00	
27				
	27638	25 000,00	0,00	
Total : 27		25 000,00	0,00	
<b>TOTAL</b>		<b>517 881,88</b>	<b>82 900,90</b>	

## 5- QUESTIONS DIVERSES

1°- Participation citoyenne : Une réunion de tous les référents Participation citoyenne est prévue le lundi 17 février, à 18h30, en présence du Major BOISTARD.

2°- Nuit costellane : Le 8 mars 2025, de 19 heures à 23 heures, notre commune sera le théâtre de la deuxième édition de la nuit costellane, organisée par la 3CM et l'office de tourisme le Costellan.

C'est à La Boisse que s'était déroulée la 1<sup>ère</sup> édition, et ce sont près de 800 visiteurs qui avaient déambulé au gré de récits, de musiques et de lumières projetées sur les façades du Prieuré ; le principe de la nuit costellane étant la mise en lumière des richesses patrimoniales de nos communes.

Ainsi, les temps forts prévus sur Sainte-Croix sont :

- La mise en lumière de la chapelle, de l'église et de la mairie
- La projection de vidéos et de photos sur la façade de la mairie
- Un spectacle dans le lotissement du Grand Pré
- Des concerts à la bougie dans l'église
- Un orgue de barbarie sous la halle
- Pierre VINCENT s'associe au projet et proposera des menus uniques dans ses deux restaurants, « Au Village » et « Chez Nous ».

Pour permettre une visite en toute sécurité, la circulation dans le village sera réglementée de 18 heures à minuit. Une information sera communiquée prochainement.

**Si vous souhaitez vous associer à cette belle initiative, en participant aux préparatifs, les vendredi 7 et samedi 8 mars après-midi, ou offrir une heure de votre temps en apportant votre aide durant la manifestation, nous vous remercions de contacter la mairie.**

3°- CCAS : L'ensemble du Conseil Municipal a décidé que le CCAS prendrait en charge le coût

de la classe natation des trois enfants de l'école qui ont récemment perdu leur papa et beau-papa, en témoignage de la profonde sympathie de la municipalité à cette famille si durement éprouvée.

4°- La **journée Village propre** a été fixée au **samedi 22 mars**. Rendez-vous à 9h00, sous la halle du village.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 18 mars, à 19 heures.**

La séance est levée à 19 heures.

Le Maire,  
Michel LEVRAT

